



## Thème 2 définitif

# Programmes - Evaluation

### **De fortes attentes soldées par une forte déception**

Le SNEP-FSU, comme d'autres syndicats et associations, ont eu de fortes attentes après la présidence de N. Sarkozy concernant l'école et plus particulièrement les contenus d'enseignement. La fabrication des programmes, et du socle commun depuis 2005, c'est-à-dire le périmètre de la culture scolaire, était pour le moins opaque, avec des conflits plus ou moins importants selon les disciplines.

Dans la continuité de la loi d'orientation, la mise en place du CSP par V. Peillon a mis en perspective une nouvelle ère. Malheureusement les principes sur lesquels s'est appuyé le CSP, notamment le caractère central de l'accès à la culture et la nécessité de repères de progressivité, ont été balayés, en EPS, par une reprise en main par la DGESCO. Cela a abouti à la remise en cause des orientations portées par la charte des programmes.

### **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Le socle précédent, écrit en 2005, a été bâti sur le principe des compétences clés européennes, une hiérarchie de fait des disciplines, et un ensemble de compétences comportementales. Ce socle a provoqué le rejet d'une grande majorité des enseignants : pas opérationnel, il excluait plusieurs pans de la culture dont les arts et les pratiques physiques sportives et artistiques.

Le SNEP s'était prononcé contre ce socle, non seulement sur son contenu mais sur son existence même, conçu en dehors des disciplines et des enjeux de savoirs. D'après ses soutiens de l'époque, il avait même vocation, à terme, de remplacer les programmes scolaires.

Celui mis en perspective en 2012 est complètement différent. Non seulement il intègre dans son titre le terme de culture, mais il rompt avec les logiques précédentes en sortant des hiérarchies disciplinaires habituelles, en s'articulant aux programmes et, pour ce qui nous concerne, en introduisant notre champ de culture comme faisant désormais partie des langages fondamentaux : « L'élève s'exprime par les APSA ».

Bien qu'étant contre le principe même d'un socle (voir nos précédents congrès), le SNEP considère que le socle 2015 peut être un point d'appui non négligeable pour une réécriture des programmes EPS et la construction des projets EPS dans les établissements : ce qu'il précise concernant les APSA est tout à fait en phase avec notre conceptions culturelle de l'EPS.

Cependant, l'idée que nous devenions des enseignants bivalents, voire polyvalents centrés sur les compétences transversales, n'est pas abandonnée. En EPS, la faiblesse des programmes, la volonté d'effacer les contenus et acquisitions dans les APSA, la pression d'une évaluation par le socle et l'autonomie des établissements, fragilisent fortement l'EPS.

La référence incessante au socle par l'inspection n'est qu'un affichage car, en fait, l'écriture des programmes est en rupture avec le contenu concret du socle et les exigences qu'il porte dans notre champ de culture.

### **Les programmes de l'école primaire et du collège**

Le SNEP avait fait au précédent congrès des propositions concrètes qui n'ont pas été suivies par le CSP. Cependant, le premier projet du CSP datant d'avril 2015, très imparfait, allait dans le bon sens, en mettant en relation savoirs-compétences-ressources de l'élève. Malgré les résultats positifs de la consultation des enseignants, un ensemble hétéroclite, peu représentatif des enseignants a, pour des raisons diverses, fait pression pour le changer radicalement,

ce qui s'est fait pendant l'été 2015. Le ministère a fait le choix délibéré d'un camp minoritaire contre la majorité de la profession. Le résultat est catastrophique pour l'EPS. Non seulement le texte balaye les acquis difficilement construits concernant les « attendus » en EPS dans les APSA, mais la procédure a renoué avec un autoritarisme que l'on espérait dépassé. Le pire étant qu'in fine, l'institution en vient aujourd'hui à défendre un texte qui est à contrepied de ce qu'elle prônait il y a peu.

Ces textes donnent l'image d'une EPS sans contenus, plus proche d'une animation socio-culturelle que d'un enseignement. Certes ils ne contraignent plus rien, mais ils sont devenus inopérants. L'absence de référentiels nationaux au nom de l'autonomie des établissements s'oppose au principe même de programmes. Ils mettent les enseignants en difficulté pour exiger des moyens pour travailler dans de bonnes conditions (équipements, subventions pour les transports...).

### **Les programmes alternatifs**

Face à cette situation, le SNEP décide de faire vivre des alternatives en travaillant sur du plus long terme, avec la profession, à ce que pourraient être des programmes disciplinaires qui allient :

- engagement de la Nation en termes d'acquisitions en précisant les attendus dans chaque APSA.
- respect de la liberté de conception de l'enseignant pour créer des dispositifs visant à faire apprendre.
- écriture simple des objectifs et finalités qui font partie des acquis de la discipline.

C'est une démarche collaborative qui doit s'engager et les gouvernements à venir devront prendre appui sur celle-ci pour modifier l'existant. L'EPS ne peut et ne doit pas continuer dans cette situation.

Les programmes doivent définir les contours de la culture commune de la scolarité obligatoire. La programmation doit assurer un égal accès des garçons et des filles dans les APSA quels que soient les préjugés sociaux existants.

### **Les programmes pour les lycées**

Paradoxalement le discours de l'institution sur les programmes collèges reconnaît que le degré de contrainte des précédents était trop élevé. Si ce n'était pas vrai pour les programmes collèges, c'est par contre bien réel pour les lycées. Nous avons voté contre les programmes de 2009 et 2010 et nous demandons de supprimer l'imposition majeure de la « CP5 » sur 2 cycles, qui, combinée à la définition d'une « CP4 » fourre-tout, supprime dans beaucoup d'établissements toute liberté de programmation et appauvrit l'offre de formation.

### **L'évaluation**

Pour le SNEP, l'évaluation, qu'elle soit notée ou pas, doit contribuer à la réussite de tous et toutes. C'est notre priorité.

La politique ministérielle a mis l'accent sur la question de la note, par la mise en place d'une réflexion qui n'a débouché sur rien. Malgré tout, penser que « la fin de la note » serait la solution aux inégalités scolaires reste présente. Pour le SNEP la question de la note n'est pas le problème prioritaire à la réduction des inégalités. Nous partageons l'analyse dénonçant la permanence de l'évaluation et l'excès de note, mais à l'opposé supprimer les notes sans véritable travail sur leur fonction dans le processus didactique serait improductif.

A minima il convient de distinguer :

- L'évaluation dont la fonction est de réguler les apprentissages. Dans ce cadre, la note n'a pas forcément d'intérêt mais elle peut, si elle est correctement socialisée, contribuer à l'identification d'un point d'étape. Tout est dans la communication qui est instaurée entre l'enseignant, les élèves et les parents.
- L'évaluation certificative qui consiste à valider ou pas des attendus pour « certifier » le niveau des élèves. Là, il est difficile de se passer de la note. En effet, quelle que soit l'échelle utilisée (acquis, non acquis, oui, non, 0 ou 1... c'est déjà rentrer dans un système numérique), la certification, surtout dans le cas d'un examen où plusieurs disciplines sont prises en compte, oblige à rentrer dans une comptabilisation, donc dans une évaluation chiffrée.

Nous devons tenir compte du contexte. Si l'abandon des notes n'ouvre pas un espace à une nouvelle hiérarchie des disciplines, nous pouvons explorer les possibles. Pour les examens (Brevet, Bac, CAP-BEP), nous demandons à ce que l'EPS participe à l'obtention du diplôme. Ce qui nécessite jusqu'à présent une note. Le SNEP est ouvert à toute réflexion, proposition, expérimentation, évaluation d'un autre système.

Pour le Brevet des collèges, nous voulons porter 3 mandats selon l'avenir qui sera donné à cet examen :

- s'il était totalement revu, mais maintenu, nous demandons que l'obtention du diplôme repose sur la prise en compte de chacune des disciplines enseignées avec le même coefficient. Le type d'évaluation étant à étudier discipline par discipline. Pour l'EPS, le CCF reste d'actualité.
- s'il devait rester sur l'architecture actuelle, nous demandons que l'EPS, les enseignements artistiques et les langues participent, chacune selon ses modalités, à la partie « examen » (voir notre mot d'ordre « je veux que ma note compte »).
- si l'hypothèse d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans se réalisait, la suppression du DNB deviendrait logique.

Pour le Bac, deux exigences immédiates :

- revoir les référentiels, avec une consultation de la profession et un travail d'analyse qui s'appuie non pas sur les notes mais sur le niveau de réalisation et d'apprentissage réel des élèves.
- avoir les moyens réels de faire fonctionner la co-évaluation avec des HSE dédiées pour organiser les épreuves sans prendre sur les heures de cours des autres classes.

**Nombre de votants : 202**

**Pour : 193**

**Contre : 0**

**Abst : 9**

**NPPV : 0**

**Texte adopté à 95,54%**